

LA FORÊT DU CHABLAIS

Couvre plus de 44 000 ha,
soit la moitié de notre territoire.
Constituée de 76% de forêt privée
et 24% de forêt publique.



La forêt, et les produits de la forêt, sont au cœur d'enjeux économiques, sociaux et environnementaux majeurs. Il est donc primordial de mettre en place un plan de gestion durable pour répondre à divers objectifs : produire du bois, enrichir la biodiversité et adapter les écosystèmes au changement climatique.

La mise en place d'une gestion durable de nos forêts passe par plusieurs étapes :

- La **RÉGÉNÉRATION** (naturelle ou artificielle) ;
- L'**ENTRETIEN DES FORÊTS** en éclaircissant les massifs pour apporter la lumière nécessaire au développement des arbres ;
- La **RÉCOLTE DE BOIS** pour la construction, le chauffage ou autre.

La gestion durable assure ainsi le **renouvellement de la forêt** en préservant et en renforçant les forêts existantes, grâce à des travaux d'entretien forestier qui respectent et imitent au mieux le cycle naturel de reproduction des arbres.

L'objectif est de **favoriser le développement équilibré de nos forêts** pour qu'elles s'adaptent efficacement au **défi écologique qui nous attend**.

SERVICES ÉCONOMIQUES

- *Produire du bois pour tous les usages*
- *Créer et maintenir des emplois locaux*
- *Développer l'économie rurale*

SERVICES SOCIÉTAUX

- *Etre une composante forte du paysage*
- *Offrir un terrain propice aux loisirs (promenades, chasse, ...)*
- *Lutter contre les risques naturels (avalanche, glissement de terrain, ...)*

SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

- *Réguler le climat (stockage du carbone)*
- *Préserver la biodiversité et la fertilité des sols*
- *Réguler et filtrer l'eau*
- *Purifier l'air*

LA FORÊT PRIVÉE DU CHABLAIS

Détenue par plus de 29 000 propriétaires
différents possédant une surface
moyenne de 1,08 ha de forêt.



La propriété privée forestière est globalement **très morcelée sur le territoire** avec des propriétaires possédant en moyenne 1,08 ha de forêt répartie en 5 ou 6 parcelles différentes. Héritage d'un cadastre souvent compliqué et de logiques successorales, ce morcellement des massifs forestiers est un frein très important à la mise en œuvre d'une gestion sylvicole ambitieuse et dynamique, entraînant au contraire une absence de gestion forestière sur ces parcelles.

Il existe plusieurs solutions pour remédier au problème du morcellement forestier et aider les propriétaires forestiers :

- **défend les intérêts de la forêt privée,**
- **diffuse des informations,**
- **forme des propriétaires.**

LE REGROUPEMENT DE PROPRIÉTAIRES

Il existe des associations syndicales de propriétaires qui se regroupent pour mutualiser leurs travaux sur leurs propres parcelles avec l'appui des conseillers du CNPF (Centre National de la Propriété Forestière) et de la Chambre d'Agriculture.

L'AGRANDISSEMENT DE SON PATRIMOINE FORESTIER

Pour les propriétaires qui souhaitent vendre et/ou acheter des parcelles forestières, le SIAC met gratuitement à disposition une bourse foncière :

« La forêt bouge Chablais ».

FORMATION POUR LES PROPRIÉTAIRES

L'Union des Forestiers Privés 74 (UFP74) est un syndicat de propriétaires forestiers qui :

- *diffuse des informations ;*
- *forme des propriétaires ;*
- *défend les intérêts de la forêt privée.*